

La directive européenne UCITS 4 permettrait 600 millions d'euros d'économies

Selon le cabinet de consultants Sia Conseil, cette directive sur les OPCVM permettrait à l'industrie française de la gestion d'actifs de réaliser 600 millions d'euros d'économies dont 485 millions d'euros pour les cinq premières sociétés de gestion. Les principales mesures de réduction des coûts sont : le passeport européen des sociétés de gestion et des fonds, la rationalisation des gammes via la fusion de fonds transfrontalière et la réplique d'un produit dans plusieurs pays (« fonds maîtres nourriciers ») ainsi que la diffusion d'un document standardisé de deux pages.